

Alternance : Comment (encore) en profiter?



Plus de 852 000 nouveaux contrats d'apprentissage ont été signés en 2023, selon les données du ministère du Travail. Un rapport commandé par le gouvernement pourrait faire disparaître en 2025 une partie du dispositif. L'occasion de redonner toutes les règles qui l'encadrent avec Margaux Berbey, juriste aux Editions Tissot spécialisée en droit social. Quelles sont les aides pour continuer à le mettre en place ? Comment est-il rémunéré ? Comment le rompre ?

Quelles aides pour avoir recours à l'alternance ?

L'alternance recouvre deux types de contrats : le contrat d'apprentissage et le contrat de professionnalisation.

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail par lequel l'employeur s'engage à assurer à l'apprenti une formation professionnelle, dispensée pour partie dans l'entreprise et pour partie en centre de formation d'apprentis (CFA) ou section d'apprentissage.

Une aide de 6 000 euros maximum pour la première année du contrat est accordée sous conditions :



- le contrat a été conclu entre le 1er janvier 2023 et le 31 décembre 2024 ;
- l'alternant prépare un diplôme ou un titre à finalité professionnelle inférieur ou égal au niveau 7 (BAC+5) du cadre national des certifications professionnelles (master, diplôme d'ingénieur, etc.);
- les entreprises de plus de 250 salariés doivent atteindre au moins 5 % de contrats favorisant l'insertion professionnelle dans l'effectif salarié total annuel au 31 décembre 2024 ; ou atteindre au moins 3 % d'alternants et avoir connu une progression de 10 % d'alternants au 31 décembre 2024, par rapport au 31 décembre 2023.

Le versement de l'aide est automatique, dès que l'embauche d'un apprenti est déclarée à l'OPCO (opérateur de compétences), que le contrat est enregistré et que vous envoyez mensuellement votre DSN.

Attention : l'aide exceptionnelle aux contrats de professionnalisation est supprimée pour les contrats conclus depuis le 1er mai 2024 !

Quelle rémunération pour les contrats d'apprentissage ou de professionnalisation?

La rémunération minimale des apprentis est fixée en pourcentage du SMIC en fonction de leur âge, sauf dispositions conventionnelles ou contractuelles plus favorables :

- Moins de 18 ans : 27% du SMIC la 1ère année, 39% la 2ème année et 55% la 3ème année,
- De 18 à 20 ans : 43% du SMIC la 1ère année, 51% la 2ème année et 67% la 3ème année,
- De 21 à 25 ans : 53% du SMIC la 1ère année, 61% la 2ème année et 78% la 3ème année (s'il est supérieur au SMIC, le pourcentage à prendre en compte est celui du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant la première année d'exécution du contrat),
- Au-delà de 26 ans : 100 % du SMIC ou, s'il est supérieur, du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant la durée de l'exécution du contrat d'apprentissage.

La rémunération minimale des salariés en contrat de professionnalisation est fixée en pourcentage du SMIC en fonction de leur âge et de leur qualification par rapport au bac professionnel :

- De 16 à 20 ans révolus : 55% du SMIC pour une qualification inférieure au bac professionnel ou à un titre ou diplôme professionnel de niveau IV, 65% pour une qualification supérieure,
- De 21 à 25 ans révolus : 70% du SMIC pour une qualification inférieure au bac professionnel, 80% pour une qualification supérieure,
- Au-delà de 26 ans : Rémunération au moins égale au SMIC et ne pouvant être inférieure à 85 % du salaire minimum conventionnel applicable à l'emploi occupé.

Comment rompre un contrat d'apprentissage?

- **1.** Pendant les 45 premiers jours de formation pratique en entreprise, la résiliation du contrat est possible par l'employeur comme par l'apprenti, sans préavis et sans avoir à en justifier les raisons, par l'envoi d'un courrier à l'autre partie pour notifier la résiliation.
- 2. Après la période probatoire, la rupture du contrat d'apprentissage reste possible mais plus limitée.



L'employeur peut rompre le contrat d'apprentissage dans les situations suivantes :

- faute grave de l'apprenti ;
- force majeure ;
- inaptitude de l'apprenti constatée par la médecine du travail (sans nécessité de rechercher un reclassement);
- en cas d'exclusion de l'apprenti de son centre de formation.

Dans ce cas, il doit procéder à un licenciement de l'apprenti pour motif personnel.

L'apprenti peut rompre son contrat, en respectant un préavis, pour les motifs suivants :

- démission ;
- en cas d'obtention du diplôme avant la date de fin prévue dans le contrat d'apprentissage.

En cas de démission, l'apprenti doit saisir le médiateur avant la rupture du contrat pour chercher une éventuelle solution et régler les litiges. L'apprenti doit attendre 5 jours calendaires après la saisine du médiateur avant de notifier à l'employeur sa décision de rompre le contrat d'apprentissage. Il doit ensuite respecter un délai de préavis de 7 jours calendaires.

3. L'employeur et l'apprenti peuvent rompre le contrat d'apprentissage d'un commun accord. Dans ce cas, l'employeur et l'apprenti doivent formaliser leur accord dans un écrit daté et signé.

Quelles en sont les conséquences ?

L'apprenti doit percevoir une indemnité compensatrice de congés payés, s'il n'a pas pu tous les prendre.





Margaux Berbey, juriste aux Editions Tissot.Crédit : Editions Tissot/DR

L.G.

Les notaires de France en congrès à Bordeaux



Ecrit par le 3 novembre 2025





Le prochain congrès des notaires, rassemblant 3000 professionnels, se tiendra au Parc des Expositions du 25 au 27 septembre. Delphine Detrieux, présidente de la Chambre des notaires de la Gironde revient sur cet événement majeur pour la ville.

Pour sa 120° édition, le congrès des notaires se tiendra à Bordeaux du 25 au 27 septembre. Voilà 14 ans que la ville n'avait pas accueilli cet événement qui devrait réunir 3000 professionnels. Même si les inscriptions se clôturent officiellement le 12 septembre, « on peut s'inscrire jusqu'au dernier moment », comme le précise Delphine Detrieux, notaire à La Réole et présidente de la Chambre des Notaires de Gironde. 1500 personnes représentant l'ensemble des exposants : « les prestataires directs et indirects, associations, prestataires informatiques, conseil supérieur du notariat, généalogistes, banque des territoires, institutionnels, et cette année l'ADEME » seront également présents sur le salon, ainsi que 200 confrères des délégations étrangères et environ 400 accompagnants.

18 mois de préparation

Organisé chaque année par l'Association du Congrès des notaires de France (ACNF), l'événement a été préparé pendant 18 mois par une équipe d'une quinzaine de personnes, dont Philippe Laveix, notaire à Langon et commissaire local de ce 120° congrès. D'autres partenaires ont également participé tels que la CCI, le CIVB, BEAM, le club des hôteliers, et bien sûr la Chambre des notaires qui a lancé une campagne de communication avec des vidéos qui vont être diffusées et des trams marqués par le congrès.

Garde des Sceaux

Le temps fort reste la séance d'ouverture avec les élus locaux : maire de la ville, président de la chambre



régionale, « Donc moi-même, sourit Delphine Detrieux, ainsi que Marie-Hélène Pero, notaire à Chevreuse et organisatrice de l'événement, qui va présenter les travaux avec son rapporteur général. Enfin, nous comptons sur la présence du Garde des Sceaux qui est traditionnellement présent! » (à l'heure où nous publions cet article son identité demeure incertaine! *NDLR*). La matinée d'ouverture se terminera avec le discours de <u>Sophie Sabot-Barcet</u>, la présidente générale du Conseil supérieur du notariat.

<u>Urbanisme durable : les 12 propositions des notaires de France</u>

Urbanisme durable

Ce sera l'occasion de présenter le thème de cette édition « Vers un urbanisme durable, accompagner les projets face aux défis environnementaux ». Un thème qui prend tout son sens dans un département éprouvé par les feux de forêts, le recul du trait de côte et les aléas des changements climatiques. L'équipe organisatrice diffusera à l'ensemble des notaires un rapport sur l'état du droit positif préparé en amont. « Cela permet d'identifier des lacunes ou en quoi les notaires peuvent faire des propositions pour modifier la loi », indique Maître Detrieux. « Des propositions sont faites par les rapporteurs puis votées par les notaires présents pour produire un livre blanc qui est porté par le conseil supérieur du notariat auprès des pouvoirs publics, explique Delphine Detrieux, nous allons chercher des améliorations en droit de l'urbanisme et droit de l'aménagement pour appréhender au mieux les enjeux environnementaux. »

Soutien aux viticulteurs girondins

Bien sûr le congrès sera ponctué de moments de convivialité : « Le relationnel est très enrichissant », estime Delphine Detrieux, il y a les différents prestataires et les autres confrères venant de la France entière. » La soirée d'ouverture aura lieu au Palais de la Bourse. Le deuxième soir, c'est l'Unofi (Union Notariale Financière) qui invite traditionnellement, avec en sus un concert de Louise Attaque, et les prestataires reçoivent sur leur stand. Enfin, la soirée de clôture sera organisée par la Banque des territoires au H14. À noter que cette édition sera sous le signe du développement durable avec une réduction et tri des déchets. « Nous avons aussi fait le choix de ne servir que des vins de Bordeaux pour soutenir nos viticulteurs », indique Delphine Detrieux.

Retombées économiques

« Le congrès va générer 10 000 nuitées et 9000 repas seront servis par un traiteur sur le congrès, analyse la présidente de la Chambre, sans compter ceux qui iront dans les restaurants du centre-ville. Nous proposons aussi des excursions pour les accompagnants ». Enfin, le congrès se terminant un vendredi, un certain nombre de professionnels profiteront de l'arrière-saison en terre girondine pour passer le week-end. Les retombées économiques pour Bordeaux et sa région sont importantes et se chiffrent à plusieurs millions d'euros.

Par Nathalie VALLEZ pour Les Echos Judiciaires Girondins - Réso hebdo éco



Administrateurs judiciaires : «Cette digitalisation montrera notre modernité»



François Desprat, le nouveau président du Conseil national des administrateurs judiciaires et mandataires judiciaires présente les grands projets de son mandat et se penche sur l'année 2024.

Vous venez d'être nommé président du <u>Conseil national des administrateurs judiciaires et mandataires judiciaires</u>, pouvez-vous nous en dire plus sur votre parcours et sur ce qu'est votre profession?

« Je suis installé à Bourg-en-Bresse comme mandataire judiciaire depuis 1997. J'ai commencé à exercer ici dans le cadre d'une association avec maître Belat. Il est parti à la retraite en 2019 et depuis, je suis seul avec une équipe de 15 personnes. En janvier 2022, j'ai également repris une étude de six personnes en Haute-Savoie, à Annecy et Thonon-les-Bains.

En parallèle, je suis associé de la Selarl MJ Synergie, composée de sept mandataires judiciaires et 61 salariés sur huit sites, essentiellement sur le ressort de la cour d'appel de Lyon, mais pas seulement.



Le mandataire judiciaire a un mandat de justice confié par les tribunaux de commerce pour toutes les entreprises à caractère commercial et par les tribunaux judiciaires pour toutes les entreprises à caractère civil, comme les agriculteurs, les sociétés civiles et professions libérales, les associations. Nous sommes présents en cas de sauvegarde, de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire.

Dans le premier cas, nous sommes représentants de l'intérêt collectif des créanciers et l'interlocuteur du tribunal et de ses magistrats pour les renseigner sur la détermination du passif et l'indemnisation des salariés. Lorsque malheureusement, le dossier est converti en liquidation judiciaire, notre rôle est un peu plus large et comprend un volet social, par lequel je commence car c'est important. Il s'agit de procéder au licenciement des salariés et de les faire indemniser par le fonds de garantie des salaires. Il faut réaliser les actifs de l'entreprise, immobilier ou mobilier, recouvrer toutes les créances dues à l'entreprise, engager les actions nécessaires pour reconstituer ou augmenter l'actif de la procédure. Tout cela dans l'objectif de désintéresser au mieux les créanciers qui se manifestent auprès de nous.

Ce métier passionnant touche à toutes les activités. Cette profession allie à la fois le droit et le chiffre, une particularité que nous partageons avec nos voisins que sont les administrateurs judiciaires. »

Quel est le rôle du Conseil et de son président?

« Le conseil national est la représentation en France de la profession, composée d'environ 150 administrateurs judiciaires et de 300 mandataires judiciaires. À ces 450 professionnels s'ajoutent près de 2 800 salariés. La structure, basée à Paris, assure la formation des professionnels et de leurs collaborateurs. Elle organise également les contrôles que nous subissons tous les trois ans et examine les rapports pour détecter d'éventuelles anomalies.

Notre établissement, composé de 16 membres, a également un rôle de représentation auprès des institutions, notamment des différents ministères. Nous sommes notamment consultés sur les textes qui concernent notre profession. Un mandat au conseil dure quatre ans. Le bureau, composé de six personnes, est élu par le conseil tous les deux ans, avec à tour de rôle un mandataire, puis un administrateur à sa tête.

J'ai déjà réalisé un premier mandat au Conseil national entre 2008 et 2011. À cette occasion, j'ai été pendant deux ans secrétaire au bureau, une expérience très enrichissante. La réflexion autour de textes permet de prendre de la hauteur par rapport au quotidien.

J'ai effectué un deuxième mandat de 2020 à fin 2023, pendant lequel j'ai de nouveau fait partie du bureau, tout d'abord comme trésorier, puis comme vice-président. Cette forme de continuité du poste de vice-président à président a souvent été appliquée par le passé. Elle engendre une bonne connaissance des dossiers en cours et des interlocuteurs. Cette tâche est lourde et nécessite d'être préparée.

En parallèle, j'ai la chance d'avoir le soutien de l'équipe de mes études, car malgré le mandat, il ne faut pas perdre sa propre entreprise de vue. Et d'avoir l'équipe du Conseil national, à la fois soudée et expérimentée. »

Où en est la santé de la profession?

« Nous avons vécu une période difficile lors de la crise sanitaire. Au mois de mars 2020, le président de la République a décidé d'un quoi qu'il en coûte et le ministre de l'Économie a mis en place un certain nombre de mesures de soutien aux entreprises. Aussi, nous avons apporté beaucoup d'aide permettant à certaines sociétés de franchir ce cap. Si bien que pendant 2 ans et demi, le nombre de défaillances d'entreprises a considérablement réduit. Sur un cycle normal, elles représentent entre 50 000 et



55 000 procédures annuelles. En 2020, le chiffre est tombé à 28 000 et en 2021 à 27 500. L'activité de nos cabinets en a été fortement impactée.

Les défaillances ont repris à la fin du premier semestre 2022. Fin 2023, nous avons finalement retrouvé un niveau comparable à celui de 2018, soit 55 000 procédures. Un niveau un peu élevé mais pas anormal, l'économie a toujours produit ce cycle entre les créations et les défaillances.

L'année 2024 s'annonce délicate. La conjoncture est difficile en raison de multiples facteurs et cela impacte la sécurité des entreprises. Aussi, nous nous attendons, de notre côté, à avoir un volume d'activité conséquent. Mais la profession fera face. Nous avons l'habitude de ces situations et nous sommes aptes à absorber ce volume. »

Quelques précisions sur les défaillances d'entreprises?

« Nos chiffres au sein du Conseil national sont assez précis puisque nous avons monté un observatoire des données économiques. Tous les dix jours, nous les transmettons à un certain nombre d'interlocuteurs, dont l'ensemble des cabinets ministériels. Sur 55 000 procédures en 2023, 94 % ont concerné des sociétés de 1 à 10 salariés. Ce n'est ni plus ni moins que le reflet du tissu des entreprises sur le plan national. Parmi les secteurs les plus touchés figurent le commerce, la construction, l'hôtellerie-restauration. Mais nous retrouvons également l'activité immobilière, les services à la personne, les industries manufacturières... Tous les domaines possibles. Cela a concerné l'an passé, 220 000 emplois environ et nous sommes parvenus à en sauver près de 70 %.

Dans l'Ain, l'évolution des procédures collectives a été un peu moins importante, mais ce n'est pas étonnant. Le département a toujours été dynamique sur le plan économique et un peu en décalage avec les statistiques nationales.

En parallèle, le domaine de la prévention, via les mandats ad hoc ou les procédures de conciliation, permet d'obtenir des résultats positifs de préservation des sociétés à hauteur de 75 à 80 %. Ce type d'action a un peu augmenté, pour parvenir au nombre de 7 000 en 2023. Nous invitons les chefs d'entreprise à venir nous consulter ou à pousser la porte du tribunal tôt, pour voir quelles solutions sont possibles et ainsi éviter la case liquidation. »

Quels sont les projets de votre mandat?

« Notre projet phare est la construction d'une nouvelle plateforme dématérialisée de déclaration des créances. Cette disposition a été insérée dans la loi de programmation de justice de novembre 2023 et le gouvernement nous a confié le soin de créer cet espace en ligne. Elle devrait être opérationnelle début 2025. Nous avons sélectionné un prestataire pour nous accompagner dans sa réalisation. Cela devrait être particulièrement structurant pour notre profession notamment grâce au gain de temps engendré. À l'égard de nos interlocuteurs, cette digitalisation montrera notre modernité et notre dynamisme. Il est donc indispensable de réussir.

Par la suite, si tout fonctionne bien sur cette plateforme, nous pourrons imaginer des évolutions vers le traitement des revendications, le vote des créanciers dans le cadre des plans ou encore, peut-être, imaginer des paiements... Il y a énormément de possibilités! La déclaration de créance est la porte d'entrée d'un certain nombre de développements futurs. Toujours dans ce domaine du numérique, quelques férus d'informatique au sein de l'équipe ont des idées pour utiliser, entre autres, l'intelligence artificielle.

Ensuite, depuis 2019, nous rencontrons des difficultés avec l'AGS, le régime de garantie des salaires. Ce



conflit impacte le bon déroulement et traitement des procédures. Nous devons essayer de trouver une solution! Or le nouveau directeur, nommé également début janvier, semble prêt à ouvrir des discussions. Cela va être mon rôle d'entrer dans cette démarche pour pouvoir apaiser nos relations. Nous devons retrouver de la confiance entre nous et non plus de la défiance comme c'était le cas depuis cinq ans. Voilà les deux sujets essentiels pour l'année à venir, voire pour les deux ans du mandat, outre d'autres projets internes à la profession que je souhaiterai mettre en place. »

Propos recueillis par Joséphine Jossermoz (Eco de l'Ain) pour Réso hebdo éco

Vie familiale des salariés : Les nouveaux droits et ceux qui pourraient voir le jour





Le législateur a été prolixe cette année en mesures destinées à améliorer la vie familiale des salariés. Leur protection est renforcée pendant la grossesse, en cas de maladie grave, de handicap ou d'accident d'un enfant ou lorsqu'une présence parentale est indispensable. Quels sont les nouveaux droits ouverts aux salariés qui vivent ces situations ? Quelles sont les nouvelles mesures attendues ? Les réponses d'Anne-Lise Castell, juriste aux Editions Tissot, éditeur spécialiste du droit social.

Une protection renforcée en cas de fausse couche

Licenciement

Les femmes enceintes ne peuvent pas être licenciées pendant leur congé maternité et les congés payés pris immédiatement après celui-ci. Mais pendant la grossesse et 10 semaines après la fin du congé maternité, il est toujours possible à l'employeur de les licencier pour une faute grave non liée à leur état de grossesse.

Quid de cette protection en cas de fausse couche précoce ? Depuis le 9 juillet 2023, le législateur interdit de licencier pendant les 10 semaines qui suivent une fausse couche médicalement constatée entre la 14e et la 21e semaine d'aménorrhée (absence de règles) incluses. A compter de la 22e semaine, l'interdiction vaut pendant 26 semaines au minimum (soit la durée du congé maternité). Cette protection ne s'oppose pas à un licenciement en cas de faute grave de l'intéressée ou d'impossibilité de maintenir son contrat pour un motif étranger à la fausse couche.

• Arrêt de travail lié à une fausse couche

Pour les arrêts de travail prescrits au plus tard à partir du 1er janvier 2024, qui font suite à une fausse couche survenue avant la 22ème semaine d'aménorrhée, l'indemnité journalière de Sécurité sociale sera accordée depuis la loi du 7 juillet 2023 sans le délai de carence habituel de 3 jours.

La protection des parents d'enfants atteints d'une maladie, d'un handicap ou victimes d'accident grave s'étend

• Le congé pour l'annonce du handicap, d'une pathologie chronique ou d'un cancer

Depuis le 21 juillet 2023, la durée minimale du congé pour l'annonce de la survenue d'un handicap, d'une pathologie chronique nécessitant un apprentissage thérapeutique ou d'un cancer chez un enfant est passée à 5 jours au lieu de de 2.

Aucune condition d'ancienneté n'est requise, et tous les types de contrat sont concernés (y compris les CDD ou les salariés à temps partiel). Ce congé n'entraîne aucune réduction de la rémunération et est également assimilé à du temps de travail effectif pour la durée des congés payés.

• Le congé pour décès d'un enfant

Depuis le 21 juillet 2023, la durée minimale du congé pour décès d'un enfant est désormais de :

- 12 jours pour le décès d'un enfant ;
- 14 jours lorsque l'enfant est décédé avant ses 25 ans, ou quel que soit son âge si l'enfant décédé était lui-même parent, ou encore en cas de décès d'une personne âgée de moins de 25 ans à sa charge



effective et permanente.

• Le salarié en congé de présence parentale

Il est désormais interdit de licencier le salarié en congé de présence parentale, sauf faute grave de l'intéressé ou impossibilité de maintenir ce contrat pour un motif étranger à l'état de santé de l'enfant. Il s'agit des 310 jours ouvrés au cours desquels sa présence soutenue est indispensable à son enfant atteint d'une maladie, d'un handicap ou qui est victime d'un accident d'une particulière gravité. Mais aussi des périodes travaillées si le congé de présence parentale est fractionné ou pris à temps partiel.

Ce congé est indemnisé par des allocations journalières de présence parentale (AJPP).

La loi permet également de renouveler le congé de présence parentale sans attendre l'expiration d'un délai de 3 ans lorsque les 310 jours de congé sont épuisés. Et elle supprime la condition d'accord explicite du service médical de l'Assurance maladie pour renouveler l'AJPP, qui pourra être seulement implicite.

Anne-Lise Castell, juriste aux Editions Tissot

Les mesures en discussion qui pourraient voir le jour...

Les parents d'un enfant malade pourraient être autorisé à justifier de son état de santé par une simple déclaration sur l'honneur et plus nécessairement par un certificat médical.

Les interruptions médicales de grossesse (IMG) pourraient, comme les fausses couches, être indemnisées sans délai de carence au 1er janvier 2024.

Entretien avec Olivier Péronnet, président des Experts-comptables de Justice



Ecrit par le 3 novembre 2025





A l'occasion du 61^e congrès national des experts-comptables de justice qui débute à Lille ce jeudi 12 octobre, Olivier Péronnet, président de <u>la Compagnie nationale des experts comptables de justice</u> (CNECJ) depuis bientôt quatre ans, revient sur les enjeux de ces professionnels du chiffre et du droit qui assistent les magistrats en cas de contentieux.

Comment les professionnels peuvent-ils devenir expert-comptable de justice ?

Olivier Péronnet: « Pour être expert-comptable de justice, il faut donc être inscrit sur une liste de cour d'appel, éventuellement ensuite, demander à être agréé par la Cour de cassation. Il est nécessaire d'avoir les diplômes requis et de pouvoir faire valoir une expérience voire une notoriété au travers de publications par exemple. La Compagnie regroupe 400 experts-comptables de justice, ce qui en fait la plus importante compagnie des professionnels du chiffre. Nous sommes constitués de 14 sections – dont celle d'Amiens, Douai, Reims pour les Hauts-de-France – qui couvrent l'ensemble de la métropole et de l'Outre-Mer. »

Quelles sont les principales missions de la CNECJ?

« Elle fait le lien avec l'institution judiciaire. Elle intervient par exemple dans l'instruction des dossiers d'inscription auprès des cours d'appel et organise des échange avec les magistrats. Elle publie les actes de ses congrès annuels, et des brochures techniques pour aider les experts mais aussi les parties et leurs conseils. Elle définit une déontologie pour mettre en œuvre l'obligation d'indépendance et d'objectivité car la mission de l'expert judiciaire ou de partie vise à donner une information ou un éclairage au juge. Nous avons créé un institut de formation, CNECJ Formation, qui dispense, au bénéfice des experts-



comptables de justice, de modules de formation qui permettent de se tenir aux meilleurs strandards professionnels possibles, de suivre l'actualité de la jurisprudence et de s'améliorer sur des techniques sur diverses thématiques de nos métiers. L'audience de CNEJC Formation a vocation à s'élargir aux collaborateurs qui ne sont pas encore experts-comptables de justice ainsi qu'aux avocats ou d'autres professions. »

«Nous apportons aux parties un processus qui garantit l'égalité des armes au juge»

Sur quels types de contentieux un expert-comptable de justice peut-il être mandaté ?

- « C'est très divers. Cela peut être sur l'évaluation de préjudice suite à un sinistre industriel, à une rupture contractuelle, une pratique anticoncurrentielle... mais aussi sur des contentieux d'évaluation de conséquences de dommages, contractuels ou civils ou encore des évaluations de droits sociaux, ou encore des cas de mise en oeuvre de garanties de passif. »
- « En clair, nous apportons aux parties un processus qui garantit l'égalité des armes au juge, un éclairage technique qui lui permet de prendre une décision. »

Du 12 au 14 octobre prochains, vous vous réunissez à Lille autour du thème «La CNECJ : des experts du chiffre et de l'économie au service de la justice du XXI^{ème} siècle». Selon vous, quels sont les prochains défis de votre profession ?

- « Le besoin d'experts du chiffre s'est considérablement accru tant en contentieux que sur des modes alternatifs de règlement des différends : il y a un réel besoin de tiers de confiance. C'est exactement le titre de notre congrès : avoir une légitimité technique, une indépendance réelle et une capacité à procéder de façon rapide permette de répondre le mieux possible aux besoins de la justice du XXI^e siècle. A Lille, nous allons également faire un point sur le travail technique et les perspectives. Le besoin d'élaboration d'une doctrine claire est illustré par l'initiative de la cour d'appel de Paris avec les fiches méthodologiques qui ont une très large diffusion désormais. »
- « Nos propres brochures et notre institut de formation visent à animer et relayer celles-ci pour améliorer l'efficacité et la rapidité de la justice. Notre collaboration est active pour trouver des solutions ; on pense à la consultation qui peut permettre de donner plus vite un avis au juge, et de calibrer la mission pour intervenir dans un délai compatible avec les enjeux du procès. »

«Depuis quelques mois, on observe une accélération des cas de difficultés et de défaut.»

Le digital est-il une solution pour justement, éviter une justice trop longue ?

« Ce qui est certain, c'est que le digital est présent à tous les niveaux, entre les juridictions, les parties, les experts et les avocats. La plateforme Opalexe, sous l'égide du Ministère de la Justice, permet à tous



de communiquer de façon sécurisée. »

« Cela nous fait gagner du temps, assure une communication non contradictoire et permet de procéder aux actes judiciaires. En tant qu'experts, nous devons être à la pointe dans l'utilisation de tous les outils de base de données financières. »

De façon plus générale, quelle est votre vision de la situation économique post-Covid ?

« Suite au Covid, on a pu observer le contentieux des professionnels du tourisme et de la restauration, avec les assureurs suite aux fermetures pour des raisons administratives. Le nombre de défauts des entreprises durant cette période s'est réduit, grâce aux aides. En revanche, depuis quelques mois, on observe une accélération des cas de difficultés et de défaut. »

Quelle réponse pouvez-vous apporter à ces difficultés ?

« Toutes les missions des contentieux dans le cadre de transactions continuent d'être présentes même si ca s'est ralentit avec l'inflation. Pour les entreprises en difficulté, le mot d'ordre c'est d'aller rapidement pour faire le bon diagnostic et trouver les solutions adéquates. »

Propos recueillis par Amandine Pinot, La Gazette Nord-Pas-de-Calais pour Réso hebdo éco

Rentrée scolaire : Parent et salarié, quels sont mes droits le jour de la rentrée... et après ?



Ecrit par le 3 novembre 2025



La rentrée approche, l'heure pour nos chers bambins de retourner sur les bancs de l'école. L'heure également pour les parents de concilier la gestion des enfants et le travail : accompagner son enfant le jour de la rentrée, gérer les maladies, aménager ses horaires... Des situations qui soulèvent chaque rentrée scolaire leur lot d'interrogations. Isabelle Vénuat, juriste aux Editions Tissot (éditeur spécialiste du droit social), répond aux trois questions les fréquentes.

Puis-je arriver en retard au travail pour accompagner mon enfant lors de la rentrée scolaire?

Le Code du travail ne prévoit pas d'autorisation d'absence pour la rentrée scolaire. Il faut donc se référer à sa convention collective qui pourra prévoir, sous condition d'ancienneté du salarié, d'âge des enfants ou de niveau scolaire, un certain nombre d'heures afin d'accompagner ses enfants pour leur premier jour de classe.

A titre d'exemple, la convention collective de la coiffure prévoit une autorisation d'absence de 3 heures rémunérées le jour de la rentrée, pour accompagner ses enfants jusqu'à 13 ans. Celle de la Publicité, autorise les parents à prendre une demi-journée « à leur demande ». Dans le secteur de la propreté, la convention collective prévoit pour les parents dont l'enfant entre pour la première fois à l'école, le bénéfice d'une journée de congé rémunérée.

Si rien n'est prévu dans la convention collective, il faut vérifier s'il n'existe pas un usage d'entreprise ou un accord d'entreprise sur le sujet. Aucune disposition ? Dans ce cas, l'employeur est libre d'accorder ou non des heures d'absence pour cette rentrée scolaire.

Et si l'employeur refuse ? Sauf s'il est au forfait jours puisque la notion de retard y est inexistante, l'ultime solution pour le salarié sera alors de poser un jour de congé payé ou de RTT.

Quels sont mes droits quand mon enfant est malade, de combien de jours puis-je disposer par enfant et par an ?

En cas de maladie ou d'accident d'un enfant de moins de 16 ans, constaté par certificat médical, le salarié a le droit de bénéficier d'un congé non rémunéré, quelle que soit son ancienneté, à condition qu'il assume la charge de cet enfant. La durée de ce congé est de 3 jours par an au maximum avec possibilité de fractionnement. Il est porté à 5 jours si :

- l'enfant est âgé de moins de 1 an ;
- le salarié assume la charge d'au moins 3 enfants de moins de 16 ans.

Attention toutefois, cette durée de 3 jours (ou 5 jours selon le cas) est une durée globale pour tous les enfants du salarié et non pour chaque enfant! La convention collective peut prévoir des dispositions plus favorables, notamment le maintien de la rémunération ou des durées d'absences plus longues.

Dernière précision, ce congé pour enfant malade concerne les cas bénins de maladie ou d'accident nécessitant un court rétablissement. En cas d'accident, de maladie ou de handicap grave de l'enfant, le salarié pourra notamment bénéficier d'un congé de présence parentale et s'absenter pendant plusieurs mois.

Quels sont mes droits si je souhaite obtenir un temps de travail aménagé (4/5e par ex) pour m'occuper de mes enfants ?

Jusqu'aux 3 ans de l'enfant, le salarié ayant un an d'ancienneté dans l'entreprise peut demander à bénéficier d'un congé parental d'éducation à temps plein (le contrat de travail est alors suspendu) ou à temps partiel, avec un minimum de 16 heures de travail par semaine. L'ancienneté d'un an s'apprécie à la date de naissance de l'enfant ou à la date de l'arrivée au foyer de l'enfant adopté. Ceci est un droit que l'employeur ne peut refuser si le salarié en remplit les conditions.

Néanmoins, en cas de congé parental d'éducation à temps partiel, l'employeur a le pouvoir d'imposer la répartition des horaires au salarié afin de ne pas désorganiser le fonctionnement du service ou de l'entreprise.

Ainsi, par exemple, si l'employeur ne peut refuser un congé parental à temps partiel, il n'est pas tenu d'accepter l'absence le mercredi si d'autres personnes du service prennent déjà ce jour. Il pourra donc imposer un autre jour d'absence dans la semaine. Le refus du salarié de se plier aux nouveaux horaires choisis par l'employeur peut constituer une cause réelle et sérieuse de licenciement.

A la fin du congé parental d'éducation à temps partiel, le salarié qui souhaite continuer sur le même rythme peut demander à ce que son contrat à temps plein soit transformé en contrat de travail à temps partiel. Mais dans ce cas, ce n'est plus un droit. Et l'employeur peut refuser la demande s'il estime qu'un temps partiel est néfaste à la bonne marche de l'entreprise.

Isabelle Vénuat, juriste aux Editions Tissot





Isabelle Vénuat, juriste aux Editions Tissot. © Gilles Piel



Loire à vélo : un autre regard sur le fleuve royal



Itinéraire cyclable de 900 km qui relie Cuffy (Cher) à Saint-Brevin-les-Pins (Loire-Atlantique), la Loire à vélo permet de découvrir toutes les beautés du dernier fleuve sauvage d'Europe. Conseillé sur deux jours, la boucle de Nantes à Ancenis (72 km au total) réserve de belles surprises de part et d'autre des rives : des panoramas à couper le souffle, des guinguettes, des caves où déguster des crus locaux, des villages médiévaux, sans oublier des monuments incontournables.

Après avoir flâné sur la ligne verte du Voyage à Nantes et loué un vélo (chez Paulette Bike ou Détours de Loire) à proximité de la gare de la Cité des Ducs, direction Ancenis et la rive nord du fleuve. Les premiers coups de pédale vous feront passer devant plusieurs guinguettes : La Sablière à Sainte-Luce-sur-Loire, La Gabarre à Thouaré-sur-Loire, Mauves Balnéaire à Mauves-sur-Loire. Autant d'occasions de faire une



pause en admirant le fleuve royal, ses bancs de sable sauvage et sa riche faune... Peut-être aurez-vous la chance de tomber sur un ragondin ou un pêcheur en plein combat avec un silure!



L'itinéraire entre Ancenis et Nantes offre des panoramas somptueux sur le fleuve, ses berges et les nombreuses vignes qui l'entourent © J.Jehanin

Arrivé à Mauves-sur-Loire, l'itinéraire bascule rive sud. L'occasion d'effectuer un nouvel arrêt dans le parc de la Pierre Percée à Divatte-sur-Loire. Avec ses nombreux jeux, il ravira les familles tandis que les amateurs de sensations fortes pourront se laisser tenter par l'école de wakeboard, un sport nautique qui consiste à se faire tracter sur une planche derrière un bateau à moteur.

Golf et dégustation de crus locaux

Ensuite, direction La Varenne et ses lacets. Sans doute la partie la plus physique du circuit en raison du dénivelé. Arrivés au sommet du village, les mollets auront chauffé mais la vue, à couper le souffle, en vaut la chandelle. En redescendant vers Champtoceaux et le pont d'Oudon, deux activités sont possibles : les amateurs de green pourront découvrir les 18 trous du Golf de l'Île d'Or, tandis que les œnophiles privilégieront une dégustation dans une des caves du coin. Et il y a du choix : Domaine du Pavillon, du Merceron, Vignoble Morinière... En effet, La Varenne est une des plus importantes communes viticoles du secteur avec de nombreux exploitants qui proposent différents crus : Muscadet, Gamay, Cabernet, Malvoisie...



Ecrit par le 3 novembre 2025



Bateau touristique, la Luce propose des croisières au cœur du patrimoine naturel et culturel entre Champtoceaux, Oudon et Le Cellier © J.Jehanin

Arrivé au pont d'Oudon, un crochet par le "Cul du Moulin" est vivement recommandé. Ce lieu-dit abrite des tables de pique-nique et une guinguette ($Les\ Folies\ d'Or\'ee$), ainsi que le quai de départ de La Luce, un bateau touristique qui propose des croisières au cœur du patrimoine naturel et culturel entre Champtoceaux, Oudon et Le Cellier.

Du paddle pour « apprendre à marcher sur l'eau »

Il est désormais temps de se remettre en selle pour retrouver la rive nord de la Loire et découvrir le village médiéval d'Oudon. Là, un parcours de sculptures attend les curieux, ainsi qu'un camping proposant des cabanes sur pilotis, sans oublier la base de loisirs L.A Kayak. Mathieu Trébosc y propose des sorties en canoë-kayak et des initiations au paddle pour « apprendre à marcher sur l'eau ». Mais aussi des descentes crépusculaires ainsi que des sorties qui combinent vélo et kayak. Le marché dominical, de 9h à 13h sur la place du Hâvre, sera quant à lui l'occasion de faire le plein de produits locaux.



Ecrit par le 3 novembre 2025





À Oudon, deux incontournables : la visite du château avec son donjon médiéval mais également les balades de Mathieu Trébsoc, à la tête de L.A Kayak © L.A Kayak

La visite du château d'Oudon, dont la construction a débuté en 1392, fait également partie des incontournables. Après la visite (possible en tenue d'époque pour petits et grands) de la scénographie du donjon médiéval et de la forteresse qui a conservé son architecture octogonale, les dernières marches de la tour permettent d'atteindre le toit et profiter d'une vue à 360°. Par temps très clair, on peut apercevoir la Tour Bretagne à Nantes, pourtant à une trentaine de kilomètres!

Château médiéval et centre d'art contemporain

En repartant en direction d'Ancenis, un nouvel arrêt est conseillé au plan d'eau du Chêne, puisque la baignade y est possible et surveillée tout l'été. À quelques mètres de là, vous trouverez la Gramophone, une guinguette parfaite pour se restaurer, écouter un concert ou profiter des jeux mis à disposition. L'arrivée à Ancenis n'est plus qu'à une bonne dizaine de kilomètres. Avant de rejoindre le centre-ville par la rive nord où une halte dans la cour du château médiéval s'impose, vous aurez l'occasion d'effectuer une pause culturelle avec la visite du MAT, centre d'art contemporain du Pays d'Ancenis. Situé dans la Chapelle des Ursulines, le centre accueille cet été une double exposition, "Circumnavigations", de Clément Verger. Cette dernière traite de l'influence des voyages du Capitaine James Cook sur le paysage mondial.



Ecrit par le 3 novembre 2025



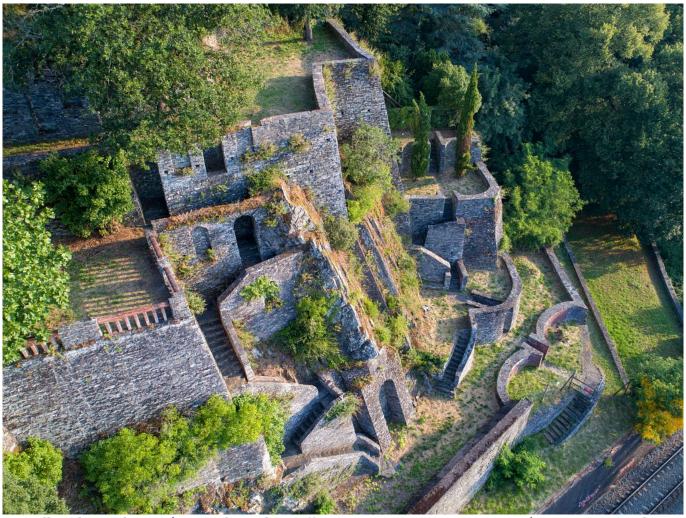
L'exposition "Circumnavigations" au MAT, centre d'art contemporain du Pays d'Ancenis © Clement Verger

Visiter les jardins poétiques des Folies Siffait

Après un repas à la Table du pêcheur (restaurant traditionnel de fruits de mer et poissons de Loire) ou aux Terrasses de Bel Air (un restaurant bistronomique chic et moderne mettant à l'honneur les produits nobles et locaux), deux options sont possibles : soit vous diriger vers la gare pour rentrer à Nantes en TER en une vingtaine de minutes, soit trouver un logement pour la nuit via l'office de tourisme. Si vous retenez la deuxième option, vous aurez alors la possibilité, lors du trajet retour, de faire étape dans la commune du Cellier. L'occasion d'apercevoir le château de Clermont, ancienne demeure d'un certain Louis de Funès, mais également de visiter les Folies Siffait, ces jardins poétiques du XIX^e siècle constitués de terrasses, niches et autre bacons construits à flanc de falaise au-dessus de la Loire.



Ecrit par le 3 novembre 2025



Au Cellier, les jardins poétiques des Folies Siffait se visitent uniquement sur réservation © Paul Pascal

En pratique

- Location de vélo : Paulette Bike, 20 bd de Berlin à Nantes (02 28 49 52 28). Détours de Loire, péniche "Drôle de barge", quai Malakoff à Nantes (02 55 10 11 74).
- Le Divatte Wakepark est situé sur levée de la Divatte, à Divatte-sur-Loire (06 45 27 42 55).
- Croisières à bord de La Luce, embarquement au "Cul du Moulin" à Champtoceaux (02 40 83 60 00).
- L.A. Kayak 44 (location canoë-kayak et paddle), rue de la Gare, 44521 Oudon (06 85 39 59 42 et sur *Locationkayak-loire.com*)
- Le château d'Oudon est ouvert 7J/7 du 8 juillet au 31 août de 10h à 18h30 (02 40 83 80 04). Visite à partir de 4€ (enfant) et 6€ (adulte).
- Le MAT, centre d'art contemporain, est situé quai Rohan à Ancenis. Ouvert du mercredi au



Ecrit par le 3 novembre 2025

dimanche de 15h à 18h (02 40 09 73 39).

- Restaurants : La Table du Pêcheur, 11 bd Léon Séché à Ancenis (02 40 83 11 36). Les Terrasses de Bel Air, 6 Bel Air, à Vair-sur-Loire (02 40 83 02 87).
- La visite gratuite d'1h30 des jardins des Folies Siffait au Cellier se fait exclusivement sur réservation en ligne sur Jardins-folies-siffait.fr.
- L'office du tourisme est situé 103 rue des Douves à Ancenis (02 40 83 07 44).



Tout au long du parcours, de nombreuses plages de Loire sont accessibles aux touristes. Ici aux pieds des Folies Siffait © J.Jehanin

Par Nicolas LE PORT pour Réso hebdo éco.



Châteauneuf-du-Pape : de la culture de la vigne à celle de l'esprit



Si pendant longtemps, Châteauneuf-du-Pape s'est contentée de n'être 'que' la plus ancienne Appellation d'origine contrôlée (AOC) au monde, le village vauclusien aux 13 cépages joue aujourd'hui la carte de la culture et de l'art de vivre toute l'année.

Châteauneuf-du-Pape c'est avant tout la culture de la vigne. C'est désormais aussi celle de l'esprit. Résidence d'été de la papauté depuis l'an 1314, le village de 2 000 habitants a commencé par apprivoiser Avignon, sa bouillonnante voisine, dont la 77e édition du festival de théâtre vient de battre tous les records. Une soif de culture qui a fait de Châteauneuf la première commune a accueillir en 2015, avec un succès jamais démenti depuis, des spectacles délocalisés du festival Off. Un essaimage du spectacle vivant aujourd'hui largement copié par les villes alentours.

L'an dernier, la municipalité a aussi lancé 'Les causeries de Châteauneuf-du-Pape'. Des rencontres philosophiques de haute volée, ouvertes au public, qui précédent l'été. Cette année Michel Onfray et François-Xavier Bellamy étaient venus évoquer le thème 'Temps long et maturation'. Le tout animé par





Franck Ferrand, historien, conférencier, auteur et homme de media que l'on retrouve notamment lors des étapes du Tour de France afin de relater l'Histoire des lieux emblématiques jalonnant le parcours de la grande boucle.



Le philosophe Michel Onfray et le spécialiste en histoire Franck Ferrand en dédicace lors de la dernière édition des 'Causeries de Châteauneuf-du-Pape'. © DR

Des bulles dans le Châteauneuf!

Si Châteauneuf-du-Pape se décline en évènements festifs et gourmands tout au long de l'année, le village fait maintenant la part belle au 9e art. En juin dernier, il a accueilli la 3e édition de son festival de BD initié par Raphaël Vannelle, le gérant de la Distillerie locale A. Blachère à qui l'on doit le dorénavant célèbre 'Pac à l'eau'. Un sirop de citron naturel s'écoulant à plus de 800 000 bouteilles par an, qui vient de célébrer ses 60 ans avec une édition limitée d'étiquettes 'collectors' signées par le grapheur C215 et le peintre Claude Vialat.



Ecrit par le 3 novembre 2025



A Châteauneuf-du-Pape, le 9e art est désormais comme un poisson dans l'eau... Ou plutôt comme un poisson dans le vin... Ou finalement comme un poisson dans le Pac à l'eau. © DR

Ancrée dans ses traditions, Châteauneuf n'en oublie pas pour autant son passé. Ainsi, la commune a profité de la parenthèse du Covid pour moderniser le format de sa traditionnelle fête médiévale de la Véraison. Elle reste cependant toujours l'occasion de rappeler son histoire médiévale avec l'arrivée des papes au XIVe siècle. Près de 35 000 visiteurs ont participé début août aux festivités de cette 36° édition où vignerons et habitants du village revêtent leurs costumes d'époque entourés des troupes de comédiens et de passionnés du Moyen-âge.



Ecrit par le 3 novembre 2025



Chaque été, Châteauneuf célèbre l'installation des papes, qui ont fait du village leur résidence d'été au début du XIVe siècle, lors d'une grande fête médiévale réunissant près de 35 000 visiteurs. © DR

Une terre de vigne et de gastronomie

Mais Châteauneuf-du-Pape reste aussi avant tout une terre de vigne. L'appellation dispose <u>d'une vinothèque</u> à la hauteur de la réputation de sa production devenue officiellement la première AOC (Appellation d'origine contrôlée) mondiale en 1936 après avoir initiée cette démarche de certification dès 1923! Baptisée <u>Vinadea</u>, cette nouvelle vitrine entièrement réaménagée portée par les vignerons du syndicat de Châteauneuf-du-Pape est creusée dans la matrice géologique même de l'appellation castel papale, en plein cœur du village.

Lieu dédié au grand public comme aux professionnels, cette maison des vins propose toute une série d'ateliers participatifs de dégustation classique mais aussi des initiations géo-sensorielles permettant de déceler les subtilités des sols et leur impact sur le caractère unique des vins ou bien encore une découverte du vin au travers du sens du toucher. Outre les vins de l'ensemble des domaines des 3 200 hectares de l'appellation répartie sur Châteauneuf-du-Pape, Bédarrides, Courthézon, Orange et Sorgues on y retrouve également des formations, des événements, des expositions et avec une collection incomparable de taste-vins.



Ecrit par le 3 novembre 2025



Située dans les entrailles du village, Vinadea, la vinothèque de Châteauneuf-du-Pape, propose notamment des dégustations alliant sens du toucher et grands crus locaux. © Charlène Pélut

Une étoile parmi les vignes

Terre d'Art de vivre également, Châteauneuf, site remarquable du goût depuis 2006, dispose à nouveau d'une grande table à la hauteur de la renommée de ses vins. Véritable institution gastronomique depuis 1922, La Mère Germaine (une ancienne cuisinière au Palais de l'Elysée) a, sous l'impulsion d'Isabelle et Arnaud Strasser, repris des couleurs ses dernières années en décrochant une étoile au guide Michelin. Et depuis l'an dernier, c'est le talentueux Chef belge Christophe Hardiquest (2 étoiles Michelin pour son restaurant 'bon bon' à Bruxelles) qui s'est installé dans les cuisines de l'hôtel-restaurant offrant une vue imprenable sur les vignes depuis ses terrasses.

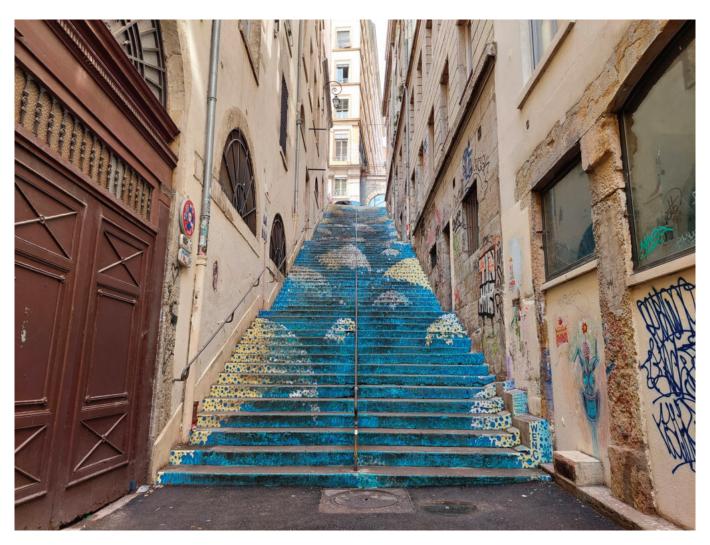
Laurent Garcia de l'Echo du mardi pour Réso hebdo éco

Pratique:

- · Découvrir Châteauneuf-du-Pape et ses environs. Renseignements auprès de <u>l'office de tourisme</u>. 04 90 83 71 08. https://www.poptourisme.fr/chateauneuf-du-pape/chateauneuf-du-pape/
- · Les causeries de Châteauneuf-du-Pape. Prochaine édition : vendredi 7, samedi 8 et dimanche 9 juin 2024
- · Festival en Bulles. Prochaine édition : samedi 15 juin 2024.

- · Vinadea, la vinothèque de Châteauneuf-du-Pape. 8, rue Maréchal Foch. 04 90 83 70 63. vinadea@chateauneuf.com www.vinadea.com
- · Hôtel-restaurant La Maire Germaine. 3, rue du Commandant Lemaître. 04 28 69 00 60. comptoir@lameregermaine.info - www.lameregermaine.com

Auvergne-Rhône-Alpes... dans l'œil d'Insta



Cet été, nous contribuons à votre album photos de vacances, en vous proposant de découvrir, pour de vrai, les lieux les plus instagrammables de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Que vous



soyez selfies ou paysages mémorables, le décor saura vous séduire. Tout d'horizon de la région « dans l'œil d'Insta ».

Le chêne de Venon, l'arbre star des Alpes françaises

Sous la neige, avec ou sans son beau feuillage, à contre-jour en ombre chinoise... Les possibilités de magnifier le chêne de Venon semblent infinies pour les amateurs de photographie. Il faut dire qu'il attire les regards, perché tout en haut d'une colline et parfaitement isolé. On le distingue clairement à des kilomètres à la ronde, en particulier depuis l'A41 dans la vallée du Grésivaudan. Peu surprenant dans ces conditions, qu'il soit considéré comme la 8^e merveille du Dauphiné et qu'il entretienne la réputation d'être l'arbre le plus photographié des Alpes françaises.

La $8^{\rm e}$ merveille du Dauphiné à préserver

Pour s'en approcher, il faut se rendre au lieu-dit Pressembois (à pied depuis Gières en Isère, cela fait une jolie balade) et traverser un pâturage privé tout en pente. Le chemin est indiqué par une pancarte et même naturellement balisé au sol. Un panneau met en garde les visiteurs : l'arbre en péril est à protéger. Autrement dit, les feux de bois sont interdits, de même que le fait de couper ou endommager une branche, de graver sur le tronc ou encore de grimper. Ce chêne, qui serait âgé entre 300 et 400 ans, a su résister à plusieurs épreuves, notamment une tempête en 1992 qui lui a arraché une branche maîtresse ou encore à la foudre à deux reprises dans les années 2000. En février 2017, en lien avec l'Office national des forêts (ONF) et la commune de Venon, l'entreprise Puro Fairtrade Coffee et l'association Arbres ont dispersé sous ses branches, quelque cinq tonnes de matières végétales fraîches pour aider le chêne à développer ses racines. En avril 2017, il a été classé Arbre remarquable de France.

Il est possible de venir à pied depuis Gières jusqu'au chêne de Venon en partant de la rue des Arènes. Le parcours emprunte un chemin à travers bois qui coupe la route départementale en lacets. Il se poursuit dans le village en passant d'abord par la Faurie, puis le Champ-Duret. Le panorama sur la vallée du Grésivaudan et le massif de Chartreuse y est spectaculaire. Puis, on passe par Les Grandes-Vignes et devant les barrières du « château » de Venon. Enfin, sur la gauche, prendre le chemin de Pressembois et l'accès à l'arbre se fera sur la gauche avant la ferme de Pressembois. Il faut compter environ une heure et demie pour arriver jusqu'à l'arbre.



Ecrit par le 3 novembre 2025



Le chêne de Venon est réputé pour être l'arbre le plus photographié des Alpes françaises © Caroline Thermoz-Liaudy



Ecrit par le 3 novembre 2025



Une pancarte indique la direction du chêne de Venon © Thomas Richardson

L'escalier Mermet, quand le meilleur angle est celui d'en bas

Après les Alpes, cap sur Lyon. Au détour de la rue René Leynaud, dans les pentes de la Croix-Rousse, le passage Mermet s'est doté, en 2019, d'une fresque aux airs oniriques, réalisée par l'artiste Wenc et les habitants du quartier des pentes. Paré d'un dégradé bleu et blanc, l'escalier est rapidement devenu instagramable. Aujourd'hui encore, les touristes n'hésitent pas à venir découvrir l'œuvre, voire à grimper les 80 marches du passage. Caché, l'escalier est vêtu d'un manteau bleu. Cette fresque semble tout droit sortie d'un conte. Elle est aujourd'hui référencée comme un des lieux à voir lors d'une escapade lyonnaise.

« Un escalier qui était gris et glaugue »

Si l'escalier est aujourd'hui une star des réseaux, il n'a pas toujours connu une telle attraction. « Au début c'était gris et un peu glauque, personne ne l'empruntait. Une fois qu'il a été peint, on a tout de suite vu que les gens se réappropriaient l'escalier. Puis ça a amené des touristes dans le quartier« , explique Caroline, ancienne présidente de l'association Quartier Capucins. Cette dernière, a fait appel à Superposition (l'association d'artistes a cessé ses activités en janvier 2022, Ndlr), et à Wenc en 2019. « Il est plus fade que sur les photos qu'on a pu voir mais même si on avait su, on serait venu, ça reste beau » souligne une famille venue de Niort, de passage à Lyon pour quelques jours. Un aspect moins éclatant déploré par les bénévoles, déçus que la Ville n'entretienne pas les contremarches. L'escalier demeure



original et pour une fois, la récompense ne se trouve pas au sommet, mais bien en bas des marches.



L'escalier Mermet et ses 80 marches vertigineuses © Mathilda Ruiz-Yeste



Ecrit par le 3 novembre 2025



La montée des carmélites, un autre escalier hautement « instagrammable » © Mathilda Ruiz-Yeste

En arpentant les pentes, d'autres marches se sont parées de couleurs. Les escaliers de la montée des Carmélites, avec ses contremarches fleuries et vives, se lient très bien avec la végétation qui l'encadre. Cette fresque orange, bleu et rose a été réalisée en septembre 2022 par l'artiste Bambi Bakbi, mais aussi par des habitants. Au bout de l'escalier, le plus ancien jardin de Lyon et son amphithéâtre des trois Gaules attendent les visiteurs avec la verdure, le calme et le repos comme récompense. En poursuivant, on peut se rendre rue Saint-Polycarpe, où se cache une micro-brasserie, la Beer Fabrique. « *Ici, c'est comme un cours de cuisine mais on fait de la bière* « , explique Lorris Martiningo, gérant et brasseur de l'établissement. Dans ces ateliers, les clients apprennent d'ailleurs des techniques de brassages qu'ils peuvent reproduire chez eux. Pour mieux aiguiser les papilles de ses visiteurs, la brasserie propose aussi des événements alliant cuisine et bière. Elle y a, par exemple, déjà décliné les thématiques de la gastronomie, du pâté en croûte ou des desserts.

Le château de la Bâtie d'Urfé digne des plus grands romans



Enfin, on peut terminer son escapade régionale par le Château de la Bâtie d'Urfé, à Saint-Etienne-le-Molard, dans la Loire. A l'origine, le domaine n'est qu'une grange monastique construite par des moines au XI^e siècle. Après une reconversion en forteresse à partir du XIII^e siècle par les ancêtres de Claude d'Urfé, ce dernier fait appel à des artistes italiens pour transformer ce lieu dans le style de la Renaissance tel qu'il apparaît aujourd'hui. Fresque de coquillages, peintures murales, boiseries et tapisseries décorent l'intérieur et donnent au lieu un charme très particulier. En plus des décorations atypiques et soignées, le site se compose d'une grotte artificielle (la plus ancienne encore conservée en France), d'une chapelle et d'un sphynx. Cet ensemble offre aux photographes de multiples possibilités de réaliser des clichés remarquables.

Un joyau qui vient sublimer le lieu

En plus du bâtiment, le domaine de la Bâtie d'Urfé se distingue aussi par de magnifiques jardins qui bordent le château. D'inspiration française et italienne, ces jardins s'inscrivent directement dans l'air de la Renaissance. Aujourd'hui reconstitués tels qu'ils étaient à l'époque, les jardins sont entretenus et soignés au peigne fin. En été, la verdure du gazon et des buis contraste avec le blanc lumineux des murs du château. Au centre, une fontaine en marbre blanc équilibre et épure l'ensemble à la perfection. Là encore, la photographie se prête parfaitement au site, d'autant plus en été où la luminosité fait ressortir les couleurs.

Le site offre la possibilité de se rassasier au sein du restaurant installé sur le site même du château. Le restaurant L'Essentiel dispose d'une grande terrasse très adaptée pour la saison estivale avec vue sur les jardins et la bâtisse. A la carte : salades, planches et burgers cuisinés avec des produits locaux. Les clients ont aussi la possibilité de déguster un "menu forézien" à base de charcuterie et de cuisses de grenouilles. Le restaurant est ouvert du mercredi au dimanche midi et du vendredi soir et dimanche soir sur réservation. Les prix du repas varient entre 14 € et 25 €. Il existe également autour de la Bâtie d'Urfé de nombreux sentiers arpentant la plaine du Forez. Pour une petite sortie estivale, le "chemin d'Astrée" - en référence au roman d'Honoré d'Urfé - entre la bâtie d'Urfé et le pic de Montverdun, permet d'allier plaisir et découverte. Des panneaux expliquant le patrimoine forézien et le roman de l'Astrée sont disposés tout au long du chemin. Après avoir traversé le Lignon et arpenté des sentiers forestiers, la balade se termine au pic de Montverdun, offrant une vue à 360° sur la plaine du Forez et ses monts ainsi que sur les monts du Lyonnais. Pour relier les deux sites, il faut compter 45 min à pied.



Ecrit par le 3 novembre 2025



Le site au charme si particulier © Arthur Chevalier



Ecrit par le 3 novembre 2025



© Arthur Chevalier

Dossier réalisé par Thomas Richardson (Essor Loire), Mathilda Ruiz-Yeste (Tout Lyon), Arthur Chevalier (Essor Loire) pour Réso hebdo éco.